

# l'information/sud



## Le gros lot de \$125,000 à Victoriaville

Mme Lyse Lavoie, de Victoriaville, a remporté le gros lot de la loterie mensuelle de mai, dont le tirage a eu lieu mercredi dernier. Ce n'est qu'en fin de semaine qu'elle

est venue avec son mari au bureau de M. Maurice Custeau, président de Loto-Québec, pour toucher son prix de \$125,000.

## A Drummondville

# Le malaise persiste à l'usine de la Dominion Textile

DRUMMONDVILLE (P.M.) — Le malaise qui s'était dessiné chez les employés de la Dominion Textile de l'usine de Drummondville persiste encore aujourd'hui et semble vouloir prendre des proportions sur une bonne partie des employés des autres départements. Le conflit avait débuté chez les "weavers" auxquels on demandait, semblait-il, un surcroît de travail à l'intérieur des heures régulières de travail, mais avec le même salaire. Puisque la compagnie a

mis sur pied un système de plan boni, ce qui signifie une baisse de salaire pour la majorité des employés en plus d'augmenter les tâches, affirme le syndicat, celle-ci se trouve à violer le contrat collectif de travail. La direction de la compagnie pour sa part réaffirme sa position en ce qui concerne la modernisation de ses moyens de production et les méthodes de génie industriel qui en découlent, en mettant en application un système de reévaluation des

tâches dont les éléments furent soumis par le syndicat à un arbitre indépendant, lequel en a confirmé la justesse dans une sentence arbitrale. Il s'agit d'un réaménagement qui comporte l'élimination d'une partie de travail qui n'était plus nécessaire et le remplacement de ces tâches par d'autres assignations équivalentes. "C'est précisément cette équivalence que le syndicat des employés ne peut accepter puisque la charge de travail est augmentée mais les salaires restent les mêmes. De plus, les employés ne peuvent physiquement effectuer en 8 heures le travail qu'ils devraient normalement faire en 10 heures, ce que la

compagnie voudrait. Les demandes des employés selon le syndicat, sont très simples; ils veulent avoir une charge de travail normal et être rémunérés en conséquence. La compagnie rappelle que treize employés des premières et troisièmes équipes ont refusé leurs assignations au début de la semaine. Mardi, quelque 70 employés d'autres ateliers avaient dû être renvoyés en raison de l'absence de production au tissage des toiles de coton. Si le différend n'est pas réglé à brève échéance, de 200 à 250 employés pourraient être privés de travail d'ici la fin de la semaine, conclut la direction de la compagnie.

## Dans les Bois-Francis

# Les sports en vedette lors de la Saint-Jean

ARTHABASKA (R.L.) — L'accent a été placé sur le côté du sport, cette année, pour les célébrations de la fête des Canadiens-français, dans la région des Bois-Francis. Ainsi, hier midi avait lieu à Victoriaville l'arrivée de la première étape du tour cycliste du Centre du Québec. Durant toute la journée, un tournoi de balle opposant des jeunes joueurs s'est déroulé au terrain de l'OTJ à Arthabaska. Également toute la journée s'est disputé un omnium de tennis à Victoriaville et à Arthabaska.

### Cocktail

Hier à 17.30 heures, au motel Boifran d'Arthabaska, les représentants des villes des cinq villes sœurs et les organisateurs

des fêtes du Canada-français ont participé à un cocktail, puis à un buffet-froid. Défilés Hier après-midi, les membres de la Jeune Chambre de Victoriaville ont organisé un mini-défilé qui s'est rendu dans plusieurs municipalités des Bois-Francis. Hier, en fin d'après-midi, les membres et sympathisants du Parti québécois étaient invités à un pique-nique à Terre des Jeunes. Un autre défilé devait s'ébranler de Victoriaville hier après souper, en direction d'Arthabaska. Des danses populaires et un grand feu devaient clôturer ces réjouissances du 24 juin 1970.

## Ministère de l'Industrie et du Commerce

# Des primes accordées à deux entreprises de la région

QUEBEC — Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Gérard-D. Lévesque, annonce que son ministère vient d'accorder des primes à l'investissement dont le total atteint \$267,394.13. Ces primes ont été accordées en vertu de la loi de l'aide au développement industriel régional. Il s'agit dans le cas de six de ces entreprises, de premiers versements accordés pour des travaux d'expansion, alors que les trois autres ont reçu leur deuxième paiement.

Tricot Richelieu, Sorel, manufacturier de bas, a accompli la réalisation d'un programme d'expansion de \$586,000 à ses usines de Plessisville et de Norbertville (Arthabaska). La première des trois étapes projetées a consisté dans l'achat de nouvelles machines d'un coût de \$135,857.32 à ce dernier endroit. Pour ce premier investissement, elle recevra une prime globale de \$33,964.33. Le nombre de ses employés passera de 132 à 136.

Domination Dyeing and Printing Co., de Drummondville, filiale de Viyella International Ltd, a entrepris d'importants travaux d'expansion pour moderniser son équipement, qui entraîneront des déboursés de l'ordre de \$1,600,000. Cette entreprise de teinture de textile a déjà terminé la première étape de ces travaux à un coût de \$210,297.57 et elle a reçu une prime de \$46,559.63. Le nombre de ses employés qui est de 350, atteindra 380 au terme de cette expansion.



## Délégués de Warwick à la Régionale

LES COMMISSAIRES de la nouvelle commission scolaire du secteur de Warwick se sont réunis cette semaine et ont procédé à la nomination de leurs représen-

tants qui siègeront à la régionale des Bois-Francis. Les délégués choisis sont M. Elphège Leclerc, Mme Jeannine Hinse et M. Jean-Maire Smith. (Photo Lero)

## Les Fermières exposent plus de 225 articles

PLESSISVILLE (G.A.B.) — L'exposition tenue en 1970 par le cercle des Fermières de Plessisville est un plein succès tant par le nombre des participantes

## Congrès spécial des enseignants

SOREL (L.B.) — SOREL (L.B.) — M. Guy Savard, président de l'Association professionnelle des enseignants de la régionale Carignan et une délégation de huit membres de l'exécutif, participeront jeudi et vendredi, les 25 et 26 juin, au congrès spécial de la Corporation des enseignants du Québec. Au cours de ce congrès, les 700 délégués de tous les organismes affiliés à la CEQ se prononceront sur les recommandations d'un rapport préparé par une commission d'étude qui a analysé cette question des structures depuis le mois de novembre 1969 jusqu'à ce jour. L'ouverture du congrès aura lieu jeudi après-midi à 2 heures, au CEGEP de Ste-Foy, par le président de la CEQ, M. Raymond Laliberté.

que la qualité des articles mis en étalage. C'est ce qu'a déclaré la présidente, Mme Fernand Côté, en communiquant le rapport de cette manifestation. Les membres qui ont présenté des travaux sont, au nombre de 39. Quant aux exhibits soumis aux juges, on en a compté 225. Tissage, tricot, couture, arts culinaires étaient les principales catégories au programme. Des pièces tissées ont fait l'admiration des spécialistes dans ce domaine. Aux arts culinaires, des tartes au citron ont "fait venir l'eau à la bouche" à de nombreux visiteurs reconnus comme "bonne fourchette". Des prix en argent pour des expositions ont été attribués aux exposantes. Les articles mis en étalage ont été examinés minutieusement par les juges. Ces juges étaient des membres du cercle de Fermières de St-Ferdinand d'Halifax. C'est une initiative adoptée dernièrement par les autorités des Fermières que de faire juger par des membres d'un autre cercle, les articles présentés à une exposition. Ces membres agissant comme juges reçoivent une formation spéciale qui leur permet de classer judicieusement les exhibits et d'attribuer les prix selon les normes de qualité en rapport avec chaque catégorie.

## Un projet de \$570,000

# Construction d'un réseau d'eau et d'égouts dans le secteur de Bécancour

BÉCANCOUR (R.L.) — Les travaux de construction du réseau d'eau et d'égouts du secteur de Bécancour ont été officiellement inaugurés mardi après-midi en présence de plusieurs invités, dont certains membres de la Société

té du parc industriel du centre du Québec. Il s'agit d'un projet de \$570,000 environ et l'exécution des travaux a été confiée à une importante entreprise française, Lafarge Béton Ltée., dont le vice-président, M. Etienne

Guiton, était le représentant lors de la cérémonie de la levée de la première pelletée de terre. Il s'agit pour l'entrepreneur de poser environ 38,000 pieds linéaires de tuyaux de 14 pouces de diamètre. Une main-d'œuvre d'une quinzaine d'hommes sont affectés à ce travail depuis quelques jours.

La réalisation de ce réseau pour le secteur de Bécancour permettra le raccordement avec les réseaux déjà complétés à Sainte-Angele de Laval et à Gentilly. Il permettra ainsi l'alimentation en eau du parc industriel.

## Deux activités organisées au profit du conseil des loisirs de Saint-Valère

VICTORIANVILLE (R.L.) — Comme l'an passé, le conseil des loisirs de St-Valère organise une grande tombola et un tir de coqs, dimanche le 28 juin. Les profits de cette journée serviront exclusivement aux loisirs de St-Valère.

La journée débutera par une messe rythmée à 11 heures à l'église de la paroisse. A la sortie de la messe, les Ecuyers de Victoriaville donneront un spectacle.

Un repas chaud sera ensuite servi dans la salle de l'école. Le tir de coqs débutera à 13h30, à l'arrière de l'église. Il y aura aussi plusieurs kiosques où l'on pourra démontrer son habileté. Un grand bingo débutera à 14 heures.

A 18 heures, un buffet froid sera servi. Une grande danse suivra avec la participation de l'orchestre Polier de Victoriaville. Au cours de la soirée, il y aura tirage de prix de \$100, \$50 et \$25. Le conseil des loisirs de St-



## La région représentée à Terre des Hommes

UNE CITOYENNE DE LA REGION, Mme Rose-Aimée Provencher-Rheault, domiciliée dans le rang de l'Île, à Nicolet, fera bénéficier tous les visiteurs de Terre des Hommes de ses diverses collections. En effet, une collection de poupées, importées de divers pays du monde, de même qu'une collection de salières et de poivrières et une collection d'animaux domestiques faits à la main, seront exposées durant la saison 1970 de Terre des Hom-

mes, aux pavillon des Enfants et au pavillon des Légendes du Québec. Les citoyens de la région qui visiteront ces deux pavillons pourront voir les collections de Mme Provencher-Rheault. Sur la photo, Mme Rose-Aimée Provencher-Rheault exhibe certaines pièces de ses collections en présence de M. J.-B. Landry, muséologue à Terre des Hommes. (Photo Pierre Wibaut)

## Autres accusés à Drummondville

# André Leblanc condamné à un mois de prison pour vols de fil de cuivre et dommages

DRUMMONDVILLE (P.M.) — La cour des sessions de la paix de Drummondville était des plus animées, mardi dernier, alors que plusieurs causes devaient être portées à la connaissance du juge Benoit Turmel. Le premier accusé à se présenter devant le juge pour y recevoir sa sentence fut André Leblanc, accusé il y a quelques semaines de vol de fils de cuivre de dommages à la compagnie Bell Canada et reconnu coupable sous plus de six chefs d'accusations. Nonobstant le fait que l'accusé souffrait d'une dépression nerveuse lors de ces vols et rappelant le montant des dommages causés par Leblanc, soit près de \$2,500, en plus du montant des vols qui totalisent \$630, le juge Turmel l'a condamné à un mois de prison, en plus d'une

sentence suspendue et d'une ordonnance de probation d'une durée d'un an où il devra se rapporter à l'agent de probation à tous les mois. Puis ce fut le tour aux présumés voleurs de la Caisse populaire de Wickham de se présenter devant le juge. Denis Rodrigue, formellement accusé de complicité dans un vol qualifié, de possession d'arme offensive et de vol d'auto, a demandé à être jugé par une cour composée par un juge et des jurés. Bois et Hamel, les supposés auteurs proprement dits de ce vol, ont été accusés de vol qualifié à main armée, de possession d'arme offensive, de port de cagoule pour Bois et de vol d'auto pour les deux jeunes voleurs. Rappelant le fait que le vol qualifié à main armée peut être passible d'emprisonnement à

septembre de cette année. C'est le maire de la ville de Bécancour, M. L. Gaston Gaudet, qui a pris les commandes de la pelle mécanique pour symboliser l'inauguration des travaux. Il était accompagné de M. John Sullivan, vice-président de la Société du parc industriel, de même que de M. Etienne Guiton, vice-président de Lafarge Béton Ltée, en plus des autres membres de la société et des membres du conseil municipal. Quelques autres personnes ont également assisté à la levée de la première pelletée de terre. Une réception a suivi cette cérémonie, au restaurant Le Bécancour, où un magnifique buffet attendait les quelque 30 invités.

# éditorial

## Une lutte longue et très difficile

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, est loin d'être atteint d'un complexe d'infériorité. Son style direct et cru lui a attiré, et lui attirera encore, la foudre de plusieurs citoyens canadiens.

La dernière prise de position de M. Trudeau s'inscrit précisément dans cette optique. Au terme d'un voyage qui l'a conduit dans différentes municipalités ontariennes, le premier ministre canadien a brandi le spectre de mesures coercitives de contrôles salariaux si jamais les syndicats refusent de coopérer avec le gouvernement pour juguler l'inflation.

Devant ces propos qui revêtent encore un cachet d'ambiguïté, on peut certes conclure que le premier ministre canadien désire engager son gouvernement encore dans la lutte anti-inflationniste.

On demeure cependant très perplexe devant l'attitude du premier ministre. On se perd quelque peu en conjectures si l'on tente d'invoquer des raisons qui auraient motivé M. Trudeau aussi directement aux syndicats. De deux choses l'une: ou bien M. Trudeau veut faire peur aux syndicats en laissant entrevoir la possibilité d'une intervention gouvernementale dans la hausse des salaires si jamais les syndicats n'acceptent pas volontairement de limiter leurs demandes de salaires à une hausse de six pour cent; ou encore, M. Trudeau désire faire feu de tout

bois et imposer cette mesure pour le moins draconienne.

Nous sommes certes en faveur de toutes initiatives visant à annihiler les effets désastreux de l'inflation. Mais, il ne faudrait tout de même pas, que les petits salariés supportent à eux seuls le lourd fardeau de cette lutte.

Il faudrait également, si jamais les autorités gouvernementales imposent des mesures restrictives des salaires, qu'elles établissent parallèlement une formule qui permettra un contrôle de la hausse des prix. Nul doute que si M. Trudeau agit de la sorte, il pourra recevoir un meilleur appui de tous les syndicats.

Il ne faut pas oublier que jusqu'à présent, les négociations ou les tentatives de négociations qui ont été mises de l'avant par la Commission des prix et des revenus avec les syndicats ont implacablement buté sur cette question. Les dirigeants syndicaux ont toujours refusé de coopérer avec le gouvernement pour cette raison principale.

Mais, il ne faut toutefois pas désespérer aussi facilement. Une leur d'espoir semble pointer à l'horizon. Dernièrement, le Conseil du travail du Canada était prêt à participer à une réunion avec les dirigeants de la Commission des prix et des revenus et des hommes d'affaires pour étudier cette épineuse question. Il est à espérer que cette réunion tripartite se tienne le plus tôt possible afin de prévenir toute intervention directe des

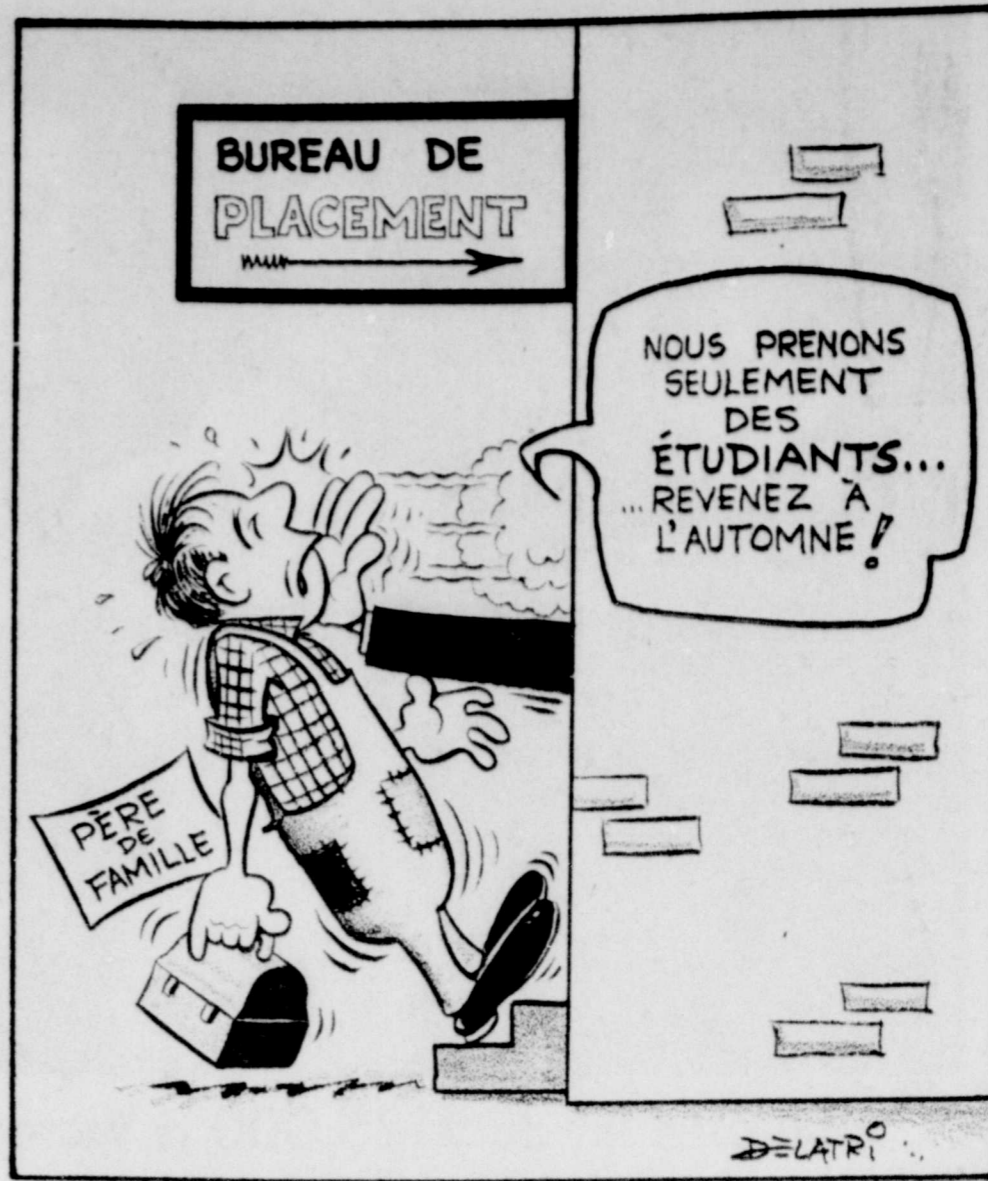
autorités gouvernementales dans ce domaine.

Nous sommes portés à croire que si jamais Ottawa impose certains contrôles salariaux, cette mesure pourrait s'avérer plus désastreuse que profitable. Si jamais on impose de force ce que l'on n'a pas réussi à faire accepter par la voie normale des négociations, les premiers révoltés seront les travailleurs eux-mêmes. Le gouvernement n'aura alors qu'à ramasser les pots cassés.

M. Trudeau sait cependant, et ses propos en témoignent éloquentement, que la lutte contre l'inflation sera longue et difficile. Personne ne peut se rejouer de mesures sévères ou draconiennes qui touchent directement leur bien-être. C'est tout à fait normal. Mais, il faudrait tout de même penser que dans cette lutte, nos gouvernants sont les seuls concernés. Il faut absolument un effort concerté de toute la population afin d'instaurer au pays un nouveau climat de détente pour que notre économie, déjà mal en point, s'en porte mieux.

Les syndicats ont également un important rôle à jouer dans cette lutte anti-inflationniste. Ce n'est pas en se cachant derrière le paravent de l'insouciance qu'ils réussiront à coopérer avec le gouvernement pour relever notre économie. Il faut négocier et c'est là l'unique façon d'en arriver à une entente satisfaisante.

Réjean LACOMBE



## point de vue

### Les Etats-Unis: police du monde?

Le vieil adage dit: "Tout est bien qui finit bien", mais la seconde guerre mondiale n'a pas bien fini, il n'y a eu que désaccord et difficultés entre les nations, la guerre froide et l'avarice. En 1945, on pouvait constater que cinquante millions de personnes étaient mortes durant cette guerre, et elle fut la plus sanglante de toutes.

L'Allemagne, la France, l'Italie, et le Japon furent laissés très affaiblis, mais l'Angleterre fut laissée en chaise d'invalides et, depuis ce temps, on l'appelle "l'homme malade de l'Europe". Les Etats-Unis se trouvaient protégés par les deux océans, l'Atlantique et le Pacifique, et s'en tira, sans dévastation mais affaiblis économiquement.

A l'heure actuelle, les Etats-Unis empêchent le monde d'exploser et tiennent la clef de la balance du pouvoir. Avant la seconde guerre mondiale, la Grande-Bretagne partageait avec les Etats-Unis la maîtrise sur les sept mers et le contrôle du communisme. Ces deux pays dominaient le monde de la banque et de la finance. Mais la Grande-Bretagne a été tellement gravement blessée durant la deuxième guerre mondiale qu'elle ne peut marcher sans béquilles et elle boite tellement qu'elle a abandonné la direction du monde en faveur des Etats-Unis, qui semblent hésiter à accepter seuls la situation de police du monde. Malheureusement, la Grande-Bretagne se propose de se retirer de l'est du Suez vers l'an 1972.

Mais certaines gens croient aujourd'hui que le monde serait plus en sécurité si l'Angleterre avait gardé son rôle stabilisateur, mais, maintenant, vingt-cinq ans après la guerre, son économie ne fait que commencer à s'améliorer.

La Russie a été le pays le plus gravement touché de toutes les nations, sauf l'Allemagne. Plus de quinze millions de citoyens russes ont été tués le pays rageusement dévasté et des villes complètes détruites et son économie tristement appauvrie. Seulement les Etats-Unis et le prêt-bail ont empêché la Russie de s'écrouler sous la guerre-éclair d'Hitler. N'oublions pas que les Etats-Unis et l'Angleterre ont donné une aide massive en dépit du fait que Joseph Staline et Hitler avaient auparavant signé un traité de non-agression, juste avant la seconde guerre mondiale.

Ce sont les Etats-Unis et non la Russie qui possédaient à ce moment-là les armes nucléaires et l'Union soviétique n'aurait pas eu la moindre chance contre la puissance industrielle et militaire de l'Amérique si les Etats-Unis avaient décidé d'attaquer. Mais les Etats-Unis ne désiraient pas gouverner le monde mais désiraient que le monde connaisse la paix et soit économiquement en situation pour le commerce américain. Les Etats-Unis l'eussent-ils désiré qu'ils auraient pu détruire le communisme. Les pactes communistes, en France et en Italie, rentrés après la guerre, se trouvaient en situation de pauvreté et de misère. Depuis que le niveau de vie s'est élevé, le communisme y a diminué.

Se rendant compte de ces faits, si importants, les Etats-Unis, sous forme de

plan Marshall, injectèrent près de cinquante milliards de dollars à une Europe prostrée au bord de la famine, après la seconde grande guerre, pour remettre l'Europe économiquement sur pied.

Les nations occidentales désiraient la démocratie. Les Russes sentent aussi profondément que le socialisme ou communisme était la meilleure façon de vivre. Ces deux systèmes étaient diamétralement opposés. Il n'y avait aucun arrangement, aucune harmonie entre les deux. Les deux systèmes devaient bientôt engager dans une bataille totale, économique, politiquement et idéologiquement, chacun essayant d'éviter une confrontation directe.

En 1945, le Japon était prostré à la suite du premier et dernier holocauste nucléaire. Et seulement un Churchill agissant rapidement et l'armée britannique sauvèrent la Grèce, l'empêchant de glisser dans l'orbite soviétique parce que les communistes agissaient vite pour s'emparer de ce pays.

La doctrine Truman délimita le projet de l'Amérique de défendre économiquement et militairement les nations du monde qui étaient menacées par le communisme. Les Etats-Unis entreprirent une politique de "contenance", c'est-à-dire de maîtrise, et les technocrates américains étaient convaincus que le communisme devait être "contenu" car, sans cela, il établirait sa domination sur le monde entier.

Les Etats-Unis sont assez riches pour se constituer la police du monde entier. Leurs biens entiers et leur service de production, en 1969, se montaient à neuf cent quatre-vingt millions de dollars. Le bloc communiste vaut six cent soixante-dix millions. Le marché commun quatre cent quarante millions. Cependant, combien de temps les Etats-Unis feront-ils la police du monde entier? Même si ce pays désirait abandonner son rôle de policier du monde cela serait-il possible? Faut-il une bonne raison? Les Américains paient en taxes le tiers de leur salaire; la plus grande partie de cette somme sert à payer le soutien économique et militaire de leurs alliés. Les Etats-Unis commettent-ils d'autres erreurs monumentales qui causeront la mort et la destruction, comme Pearl Harbor, l'incident de l'U 2, le Pueblo, l'EC 121, la Baie des Cochons, la négligence qui a permis aux Coréens du Nord de traverser le trente-huitième parallèle le 16 mai 1950?

L'Amérique flanchera-t-elle dans sa tâche de policier sur le monde? Quelques observateurs pensent que nous avons eu notre dernière chance. Je le crois aussi. Quelques observateurs disent que de policier le monde n'est pas une solution aux problèmes mondiaux. D'autres pensent que cela demande un changement chez vous et moi.

Enfin, l'invasion du Cambodge montre que les Etats-Unis ne font pas seulement la police mais qu'ils vont fureter en d'autres territoires. Sauront-ils, comme le dit M. Nixon, se retirer du Cambodge le premier juillet? Je le dis carrément comme je le pense: c'est non.

P.M. Robinson

## commentaires

### Un objectif difficile à atteindre

Le gouvernement Bourassa s'assigne une lourde tâche.

La relance de l'économie en vue de la création de cent mille emplois avant la fin de 1971 ne sera pas chose facile.

L'objectif sera d'autant plus complexe à atteindre que dès cette année le Québec se ressentira d'un ralentissement de la croissance de l'économie nord-américaine.

Ce ralentissement, comme le précise le premier ministre dans son discours du budget, se traduira tant au Canada qu'au Québec par un taux de croissance ne dépassant guère trois pour cent en volume.

Or c'est dans ce contexte que M. Bourassa devra poursuivre sa politique d'expansion économique.

Lui sera-t-il possible d'imprimer à l'économie l'essor nécessaire à l'amélioration de l'emploi et ainsi à une lutte efficace contre le chômage? Il faut l'espérer.

Il faut l'espérer, non pas parce que M. Bourassa est un libéral, un économiste, un fédéraliste, mais parce que le Québec doit enfin sortir du marasme dans lequel il est plongé.

C'est là, somme toute l'objectif auquel doivent se consacrer tous les éléments positifs de cette province.

Aucun homme politique, fut-il unioniste, créditiste, péquiste, aucun homme d'affaires, aucun syndicat ouvrier, enfin aucun citoyen ne doit refuser de renoncer à ses intérêts particuliers et d'accepter sa responsabilité dans la réalisation de cet objectif.

Si l'on est réellement intéressé à la sécurité et au bien-être du peuple québécois que l'on prétend défendre, la première tâche à accomplir est certes celle-ci.

Pour relancer l'économie, M. Bourassa entend tout mettre en oeuvre. Il insistera tout d'abord sur la nécessité de corriger l'inégalité entre les ressources des provinces et celles du gouvernement fédéral, et cela pour permettre aux provinces de disposer de revenus plus considérables cette année et l'an prochain.

Puis, il cherchera à accroître l'efficacité, le dynamisme et la créativité de son gouvernement.

Des incitations plus sélectives au développement industriel remplaceront par exemple, les lois actuelles de prime à l'investissement.

La nouvelle législation offrira en particulier une aide s'harmonisant avec le programme fédéral de développement. De la sorte, comme il le précise pour une dépense analogue, il sera possible d'attirer au Québec de plus forts investissements.

Mais, si d'une part, le nouveau premier ministre entend mettre à contribution tous les mécanismes de l'Etat, il compte également sur la collaboration du capital québécois et étranger.

Ce capital québécois, comme il a raison de le souligner, on en mésestime trop souvent l'importance. L'épargne québécoise est considérable.

Pour s'en rendre compte, il n'y a qu'à jeter un coup d'oeil sur les actifs des caisses populaires, des caisses d'économie et d'autres

organismes analogues. Si ces capitaux étaient canalisés vers les secteurs productifs, ils constitueraient un important apport à la relance de l'économie.

Quant au capital étranger, il sera toujours nécessaire. Une province comme le Québec ne saurait s'en dispenser.

Pour l'attirer, cependant, il ne suffit pas de l'inviter. Il faut aller le chercher, c'est-à-dire convaincre les investisseurs étrangers du fait qu'en investissant au Québec, ils font une bonne affaire.

Il faut aussi être franc avec eux, les informer de nos objectifs les plus importants: combattre les disparités régionales, faire du français la langue de travail, assurer une juste redistribution de la richesse et cela dans un climat de bonne entente et de compréhension, non dans un climat de violence.

Le Québec a, semble-t-il, tout intérêt à agir en ce sens. D'ailleurs, a-t-il le choix au point où il en est?

N'est-il pas urgent pour lui de s'assurer l'appui de tous ceux qui par leurs capitaux, peuvent le secourir dans ses efforts destinés à redresser son économie?

Qu'il n'aïlle donc pas commettre l'erreur de se lancer à nouveau dans un mouvement de contestation comme celui des dernières années.

Qu'il tende plutôt à cet objectif que se donne son gouvernement et qui doit être celui de sa collectivité.

Roland Gagné,  
La Voix de l'Est

## votre opinion

### Mauvaise répartition des prêtres

Un groupe de jeunes prêtres du diocèse de Nicolet ordonnés en 1967 et qui se rencontrent régulièrement depuis ce temps, déplorent le manque de sensibilisation du clergé et des laïcs en ce qui concerne les problèmes cruciaux de l'Eglise diocésaine et entre autres celui de la mauvaise répartition des prêtres.

Malheureusement, alors que le diocèse a e; main toutes les possibilités d'en arriver à un partage valable des tâches, il semble que rien n'est fait, ou que cela se fait trop à la bonne franquette; les prêtres ne sont pas encore répartis selon les appels de la vie (vie ouvrière, semi-professionnelle, etc...), ni selon les talents particuliers et les désirs profonds de chacun. (ou sont rendus les charismes si chers à St-Paul?)

Nous déplorons donc ce qui suit:  
1. Le nombre exagéré de prêtres rattachés aux écoles, comparativement au nombre de prêtres rattachés aux paroisses ou aux usines.

La vie paroissiale a besoin d'animation chrétienne au même titre que les écoles. L'âge moyen des curés des dix plus grosses paroisses du diocèse est de 64 ans (le premier ministre de la province de Québec a 36 ans); or, qu'on le veuille ou non, une personne est plus ou moins animatrice à 64 ans. S'il n'y a pas de prêtres dynamiques, nous assistons à

la situation présente: le crouppissement de la vie chrétienne dans bon nombre de paroisses. On entretient la pratique religieuse, mais est-ce que l'on stimule, est-ce que l'on fouette la vie chrétienne?

2. Nous déplorons aussi la saignée des prêtres hautement spécialisés hors du diocèse. prêtres ont fait ou vont faire des études, ou encore, vont travailler au niveau de la province et du pays. Or d'après le témoignage de ces mêmes prêtres, il semble qu'on ne soit pas intéressé à leurs services, car il ne leur est pas demandé de revenir dans le diocèse, ou s'ils le demandent, on leur répond qu'ils rendent de grands services là où ils sont... Serait-ce parce qu'un spécialiste est dangereux pour l'Eglise diocésaine? Serait-ce parce qu'on veut garder dans le diocèse seulement ceux qui ont comme idée de peindre l'église et d'attendre les directives diocésaines?

Nous nous réjouissons du travail accompli par la Commission du clergé qui effectue un sondage auprès de prêtres et de laïcs, et nous osons espérer qu'on va tenir compte des données de ce sondage, spécialement lorsqu'il s'agira de la nomination des curés. Aucune banque, aucune industrie ou commerce ne se contenterait de la situation présente dans le diocèse; eux, ils savent utiliser les forces vives, sinon ce sont de grosses pertes d'argent. Ce que l'on perd, ne vaut-il pas plus que l'argent?

Pour terminer, voici certaines prises de positions que nous voulons faire connaître immédiatement:

1. Nous appuyons les étudiants en théologie du grand-séminaire qui demandent des animateurs réels pour travailler avec eux, et surtout un supérieur qui corresponde à leurs désirs et à leurs besoins.

2. Nous recommandons aussi la nomination d'équipes de prêtres pour quelques grosses paroisses du diocèse qui seront probablement vacantes à l'été. Avis aux laïcs de faire valoir eux aussi leurs désirs et leurs besoins: c'est leur droit.

3. Nous approuvons un prêtre de notre groupe qui refuse d'aller étudier, s'il ne lui est pas certifié qu'on aura une place pour lui dans le diocèse à la fin de ses études.

4. Nous affirmons que l'information chrétienne est indispensable et nécessaire, tout en déplorant l'insuffisance de son mode de financement actuel.

5. Enfin, la dernière prise de position et non la moindre: nous demandons que les finances de l'évêché, soient communiquées et ce dans leur entier, parce que la plupart des problèmes de l'Eglise diocésaine ne sont pas résolus, vu un problème de finance (la mauvaise répartition du clergé semble très liée à la finance).

L'équipe des prêtres ordonnés en 1967:

Emilien Lavoie, ptre; Renaud Mailhot, ptre; Denis Morin, ptre; André Genest, ptre; René Nolin, ptre; Réjean Couture, ptre; Jean-Luc Pinard, ptre; Paul-Emile Desjardis, ptre; Julien Rheault, ptre; Gilles Proulx, ptre; Jean Michaud, ptre.

## le nouvelliste

Journal quotidien publié à Trois-Rivières par LE NOUVELLISTE (1967) Ltée  
FONDÉ LE 30 OCTOBRE 1920 - TÉLÉPHONE: 376-2501



ABONNEMENT PAR LA POSTE:	1 an	6 mois	3 mois	1 mois
Au Coeur du Québec	18.00	10.00	6.00	2.50
OU IL N'Y A PAS livraison par camelot	30.00	16.00	9.00	4.00
Ailleurs au Canada et aux Etats-Unis	35.00	20.00	12.00	5.00
Autres Pays:				

AGENCES DE PRESSE: Presse Canadienne, Agence France-Press, Presse Associée, SERVICE DE PHOTO: FAC SIMILE, Presse Canadienne, Presse Associée.

Courrier de la deuxième classe  
Enregistrement No. - 0745

Le Canadian Press est seule autorisée à faire emploi pour la publication de toutes dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press ou à l'Agence Reuter, et de toutes informations qui émanent de la salle de rédaction du Nouvelliste. Tous droits de reproduction des dépêches y compris celles de notre salle de rédaction sont réservés.

Un blessé dans un autre accident

## Un camion plonge dans un ravin à Drummondville

DRUMMONDVILLE (P.M.) — Deux accidents assez peu banals sont survenus à quelques heures d'intervalle, dans la journée de mardi à Drummondville. Tout d'abord, dans l'après-midi, M. Henri Beaudette au volant d'un camion de l'Hydro-Québec se dirigeait vers le plan de l'usine hydro-électrique de Drummondville lorsqu'il se rendit compte après plusieurs tentatives infructueuses, que les freins ne répondaient plus, et que le véhicule se dirigeait irrémédiablement vers un ravin.

M. Beaudette ne put que sauter précipitamment du véhicule avant que celui-ci n'aille s'écraser dans le fond du ravin. Le camion est une perte totale, après la chute qu'il fit dans la rivière St-François; mais M. Beaudette n'a subi aucune blessure bien que l'incident ne l'ait pas laissé indifférent.

C'est vers 12 h. 40 mardi matin que le second incident se produisit sur le boulevard St-Joseph, face à l'édifice provincial

à Drummondville, alors que la voiture de M. Laurent Morin de Drummondville est venue donner contre l'arrière de la petite voiture japonaise que conduisait M. Marcel Bernier de Victoriaville.

Sous la force de l'impact, la petite auto fit plusieurs tonneaux et une embarcadé spectaculaire avant de s'arrêter en bordure du trottoir.

Mlle Claudette Moreau, propriétaire de la petite Toyota, a été légèrement blessée et dut être transportée à l'urgence de l'hôpital Ste-Croix par les ambulanciers de la maison Houle et Frères, où elle reçut les premiers soins que nécessitait son état. La Cadillac de modèle 1962 de M. Morin a été endommagée pour près de \$400 alors que la Toyota de Mlle Moreau de Victoriaville est une perte totale ayant subi des dommages pour plus de \$2.000. Les constatations d'usage ont été effectuées par les agents Lozeau et Salvail de la sûreté municipale de Drummondville.



M. MAURICE LAVALLEE, président du conseil des oeuvres du diocèse de Nicolet, souhaite la bienvenue au nouveau président de la campagne de charité 1970, M. Maurice Guillemette

## entre/voisins

• Dans les cadres de la programmation d'été, le Service des Loisirs et des Parcs de la ville de Tracy offre cette année encore, deux séries de cours de natation. La première série débutera le 29 juin pour se terminer la semaine du 20 juillet et la deuxième série débutera le 3 août pour se terminer la semaine du 24 août. Les inscriptions pour ces cours ont débuté depuis le 1er juin dernier et aucune inscription ne pourra être prise après la date mentionnée pour chacune des sessions.

• Des cours de nage synchronisée et de ballet aquatique se donneront cette année dans le cadre des cours de natation pour toutes les jeunes filles intéressées. Ces cours seront sous la direction de Mlle Renée Millette, instructeur de l'équipe de nage synchronisée.

• Tous les jeunes, garçons et filles, désireux soit d'apprendre à plonger ou de se perfectionner dans le plongeon, pourront cette année, s'inscrire à une série de cours spécialement adaptés à leur habileté. Ces cours auront lieu le matin sous la direction de Mlle Luce Valois monitrice en plongeon de l'Association canadienne de plongeon amateur.

• Une équipe de polo aquatique sous la direction de M. Claude Gauvin sera formée sous peu. Tous les garçons de 14 ans à 17 ans désireux de faire partie de cette équipe sont priés de communiquer à la piscine municipale de Tracy.

• Depuis le 15 juin dernier, l'horaire suivant est en vigueur à la piscine municipale de Tracy. La piscine est ouverte pour le bain libre toute la semaine ainsi que les fins de semaine de 2 heures à 9h.30. Par contre, les cours de natation auront lieu du lundi au samedi de 9 heures à 2 heures à compter du 20 juin 1970.

• M. Lionel Duguay, nouveau président de la municipalité scolaire de Nicolet, a été nommé délégué à la Régionale en remplacement de M. Raymond Savard. Les deux autres délégués sont Mme Suzanne Rousseau et M. Gaston Langlois.

• Un marchand de Nicolet, L. Rousseau Ltée, a demandé à la commission scolaire locale pour qu'elle insiste auprès de ses employés afin qu'ils achètent davantage à son magasin. Après étude, les conseillers ont réitéré leur vœu à l'effet d'acheter des marchands locaux à la condition que la qualité et les prix soient comparatifs.

• La municipalité scolaire de Nicolet a décidé de demander des prix à trois établissements locaux pour l'achat d'environ 35 gallons de peinture, lors de sa dernière séance régulière.

• Sur proposition de Mme Suzanne Rousseau, le conseil scolaire a décidé qu'une rencontre soit organisée par cette dernière avec les dirigeants des guides catholiques afin de discuter des possibilités de louer leur local situé à la salle paroissiale. Cette décision fait suite aux remarques du secrétaire à l'effet qu'il manquait des locaux pour l'an prochain afin de répondre aux besoins des élèves.

• C'est M. Gilles Baril, de Gentilly, qui assumera la charge de surveillant à la nouvelle piscine de l'endroit, inaugurée tout récemment. Les émineents des loisirs ont mis toute leur confiance en Gilles qui possède tous ses grades comme sauveur.

• Les organisateurs des fêtes du centenaire de Ste-Angele de Laval n'ont rien ménagé pour faire de leur dernière fin de semaine un éclatant succès. Plusieurs centaines de paroissiens ont pris part aux différentes activités. Chaque membre du comité a apporté une collaboration étroite à l'organisation. Rien n'a cloché.

• La sympathique Nicole Péloquin, de Beaucour, qui s'était fait voler sa motoneige l'a retrouvée quelques jours après le vol, grâce à la perspicacité de l'agent enquêteur Michel Beaudoin, de la SQ, de Gentilly. Ce dernier a même dû se rendre à Trois-Rivières pour récupérer le véhicule.

• Si l'agent Michel Beaudoin est bon pour trouver rapidement les motoneiges volées, il l'est aussi pour découvrir rapidement les auteurs de délit de fuite. Il en fut ainsi récemment lorsque le journaliste du Nouvelliste a été victime d'un tel délit face au restaurant Le Bécan. Le lendemain du méfait on découvrait l'auteur. Ce n'est pas si mall

• En versant récemment une tranche de plusieurs milliers de dollars à la Régionale la municipalité scolaire de Nicolet a acquitté ses obligations envers la Commission scolaire régionale Provencher. Le montant global de la répartition pour l'année scolaire qui prendra fin était de \$424,307.

• M. Florian Côté, député fédéral de Richelieu, a maintenu son bureau à l'édifice fédéral, au 80 de la rue Georges à Sorel où il peut rencontrer les électeurs de son comté, le samedi, entre 9 heures et midi. On peut également le rejoindre par téléphone. Trois samedis sur quatre, le bureau est fait par sa secrétaire à son bureau d'Ottawa, Mlle Manique Berubé, de Tracy.

Pour les oeuvres diocésaines

## L'objectif de la campagne de charité: \$75,000

VICTORIOVILLE (R.L.) — Le conseil central des oeuvres du diocèse de Nicolet vient de tenir une rencontre, à Pierreville, sous la présidence de M. Maurice Lavallee, afin de tracer les grandes lignes d'organisation de la prochaine campagne annuelle de charité.

L'objectif de la campagne 1970 a été fixé à \$75,000. On a aussi décidé que la campagne de charité se déroulerait du 15 octobre au 15 novembre.

M. Maurice Guillemette, homme d'affaires bien connu de Saint-Grégoire de Nicolet, a été choisi pour occuper la présidence de cette campagne.

Afin de seconder M. Guillemette, le conseil central des oeuvres lui a adjoint des présidents pour chacun des comités du diocèse.

Ainsi, Me Jules Allard, avocat de Victoriaville, a accepté la présidence du comité d'Arthabaska, pour une deuxième année.

Pour le comité de Nicolet, M. André Gagnon, agronome de Saint-Célestin, a été choisi.

Pour le comité de Yamaska, M. Jean-Paul Grenier, commerçant bien connu, a accepté la prési-

dence pour une deuxième année.

Le président du comité de Drummond sera trouvé dans quelques jours.

Le président général de la campagne et les présidents de comité seront secondés dans leur travail par M. Gilbert Leblanc de Daveluyville, propagandiste général du conseil central des oeuvres depuis quatre ans, ainsi qu'un publiciste qui sera nommé sous peu.

### Coopération

Le comité de la prochaine campagne de charité compte comme par le passé sur le dévouement et la coopération de chacun des curés et des présidents de chacune des paroisses du diocèse. On espère aussi obtenir une grande générosité de la part des souscripteurs et le bénévolat d'un grand nombre de sollicitateurs afin de faire un succès de la campagne de charité 1970.

## Deux nouveaux comités formés à la Jeune Chambre de Victoriaville

VICTORIOVILLE (R.L.) — Les membres de la Jeune Chambre de Victoriaville, qui se réunissent au début de la semaine, ont mis sur pied deux nouveaux comités, soit celui de

la publicité et celui qui sera désigné comme comité anti-pollution. M. Yvan Turgeon est le président du comité de publicité et M. René Landry, président du comité anti-pollution.

Selon M. Landry, les principaux efforts du comité anti-pollution porteront sur une plus grande propreté de la rivière Nicolet et de ses abords.

### Rapports de comités

Trois autres responsables de comités ont fait rapport des activités de leur comité respectif. Ainsi M. Louis-Philippe Gagné a fait part des dernières démarches pour le bon fonctionnement de l'illumination des Fêtes. M. Gérard Fortier a mentionné qu'il continuait à travailler à la préparation de l'exposition et surtout à l'organisation du tirage annuel.

Le comité de nettoyage, dirigé par le docteur Gilles Morin, fort de l'appui de la population, continuera ses efforts de propreté le long de la route 34.

M. Real Bibeau, Denis Charland et Yvan Turgeon ont donné un rapport concernant leur participation au congrès national annuel de la Fédération des Jeunes Chambres du Canada français, qui s'est déroulé au motel des Laurentides à Beaufort.

Enfin, M. Michel Chartier continue à organiser un cours de procédures des assemblées délibérantes pour les membres de la Jeune Chambre. La réunion était sous la présidence de M. Claude Bouffard.



M. l'abbé PAUL-EMILE GILL, originaire de Pierreville, qui vient d'être nommé animateur au Grand Séminaire de Nicolet.

## M. l'abbé Paul-Emile Gill nommé nouvel animateur au Grand Séminaire de Nicolet

NICOLET (R.L.) — M. l'abbé Paul-Emile Gill a été nommé au poste de nouvel animateur du Grand Séminaire de Nicolet. Il succède à Mgr Théobald Tessier qui prend sa retraite.

M. Gill est né à Pierreville le 25 juin 1916. Il fut ordonné prêtre le 19 juin 1943 par Mgr Lafortune, alors évêque de Nicolet. L'abbé Gill fut ensuite professeur de philosophie de 1948 à 1960 puis professeur d'apologétique et d'histoire du Canada de 1961 à 1965.

En 1955-56, il fut l'aumônier diocésain de la Ligue ouvrière catholique puis directeur de l'Externat classique Saint-Raphaël, de Drummondville, en septembre 1956.

Au moment de sa nomination, M. l'abbé Paul-Emile Gill était aumônier à l'hôpital Sainte-Croix, de Drummondville. En apprenant sa nouvelle nomination, il déclarait: "J'aime les jeunes et j'ai hâte de travailler avec eux. La responsabilité ne m'étrange pas d'autant plus que

j'attend toujours d'avoir le fardeau sur le dos pour dire qu'il est lourd".

Il a ajouté qu'il ne se sentait pas étranger du tout parmi les jeunes de 1970 et qu'il serait normal de vouloir retrouver au Grand Séminaire les séminaristes "à la 1938". "Je tiens compte, a-t-il déclaré, des mémoires qui ont été présentés par les séminaristes et nous verrons ensemble ce que nous pourrions réaliser".

## région/sud

Réalisation d'un complexe sportif

## Un déficit de \$616 pour le comité des sports du secteur de Gentilly

GENTILLY (R.L.) — Les loisirs de Gentilly n'échappent pas à la règle qui veut que les organismes qui s'occupent de loisirs et de récréation fonctionnent ordinairement avec des déficits d'opération.

Toutefois, la population de ce secteur de la ville de Beaucour n'a pas à rougir du léger déficit de \$616.48 enregistré par le Comité des sports de Gentilly Inc., au cours de la dernière année, car elle possède aujourd'hui l'un des plus beaux complexes sportifs de la région.

L'excédent des dépenses sur les revenus, tel que démontré dans l'état des revenus et des dépenses pour l'année 1969-70, pro-

vient du fait que les dépenses effectuées et à faire sont de \$12,311.69 tandis que les revenus ne sont que de \$11,695.21.

Les principales sources de revenus des subventions diverses ont été rapportées de \$4,032, de même que les recettes du carnaval d'hiver, qui ont été de \$5,500. Les activités sociales ont rapporté \$1,523.05 tandis que les dons et contributions diverses ont procuré des revenus de \$536.22.

Au chapitre des dépenses, la plus énorme est sans contredit celle qui touche la construction en cours, au montant de \$7-

329.68. Le terrain de jeux et la piscine occasionneront des déboursés de \$1,533.30 tandis que les activités sociales, pour leur part, prendront \$1,196.97 du budget des loisirs.

Le hockey local a coûté \$776 tandis qu'un montant de \$547 a été consacré au projet de tennis et du croquet. La surveillance aux patinoires a coûté cet hiver, \$327. Une foule de petites dépenses viennent s'ajouter pour compléter le total de \$12,311.69.

Le comité des sports de Gentilly avait entrepris le dernier terme avec un surplus de \$842.54. Le déficit de 1969-70, au montant de \$616.48 vient réduire ce surplus accumulé à \$226.06.

## M. Michel Therrien élu président

GENTILLY (R.L.) — M. Michel Therrien a été élu président de la présidence des Loisirs de Gentilly Inc. pour l'année 1970-71. Il succède à M. Horace Nadeau qui a cumulé ces fonctions de janvier à juin 1970.

Le nouveau comité aura à voir à la bonne marche du complexe sportif qui vient d'être inauguré. Pour ce faire, le nouvel élu est très bien secondé par une équipe dynamique compo-

sée de M. Yvon Guimond, vice-président; Mme Denise Leblu, trésorière; Mme Lise Burnelle, secrétaire. Les directeurs et la directrice sont: Mme Réjeanne Tousignant, MM. Gilles Bergeron, Jean Roch Beaudet, Jean-Yves Mailhot, Michel Beaudoin et Arthur Forest. L'aumônier du comité demeure M. l'abbé Gerald Grondin.

M. Sylvain Trottier, de Gentilly, s'est vu confier le poste de président du comité "activités jeunesse".

**Rapport**  
Dans son rapport annuel, le président sortant souligne les réalisations de son équipe. Il mentionne entre autres la piscine semi-olympique, le terrain de tennis, le terrain de croquet et le terrain de baseball qui font et feront partie d'un magnifique complexe sportif, le premier du genre dans la ville de Beaucour.

M. Nadeau désire ne pas passer sous silence la magnifique travail de ses collaborateurs immédiats de même que les membres du conseil d'administration, les responsables des comités et les délégués officiels de chaque mouvement. Le président sortant n'oublie pas, dans la conclusion de son rapport, les bénévoles, les moniteurs dévoués de même que toutes les personnes, qui de près ou de loin ont "œuvré", travaillé assisté aux assemblées et activités tenues cette année, mes sincères remerciements", de conclure M. Nadeau.

Une réunion à Yamaska

## Les sans-filistes amateurs peuvent rendre de grands services lors de sinistre

SOREL (L.R.) — Le club de radio-amateur VE2CBS Sorel-Tracy, dont le président est M. Gaston Letendre, tiendra son troisième "Field Day" annuel à la Pointe du Nord et, à Yamaska, les 27 et 28 juin, à compter de deux heures de l'après-midi.

Cette activité veut montrer au public ce que les sans-filistes amateurs peuvent faire en cas de désastre. Il s'agit aussi d'un concours de communication organisé à l'échelle de l'Amérique du Nord, qui doit permettre aux membres du club VE2CBS Sorel-Tracy de faire entendre la voix de la région un peu partout dans le monde.

Pendant 24 heures consécutives, les sans-filistes amateurs de la région de Sorel-Tracy auront leurs stations dans des tentes ou des roulettes et fabriqueront eux-mêmes leur propre électricité à l'aide de génératrices.

L'événement aura lieu à Yamaska, au 200 de la Pointe du Nord, en bordure du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Yamaska et tout le public est invité à aller observer le travail des radio-amateurs du club VE2CBS de Sorel-Tracy, qui compte une vingtaine de membres. Le président du club est M. Gaston Letendre, le vice-président, M. Raymond Trempe et le publicitaire, M. Jacques Hamel.

Décès d'un chef de groupe

## Autre motard impliqué dans un accident de la route

VICTORIOVILLE (R.L.) — Un autre motard a été impliqué dans un accident de la circulation à Victoriaville, dans la journée de mardi, Maurice Desrosiers, 28 ans, du 934 rue Benoît, a subi une double fracture à une jambe et des multiples contusions à la figure après qu'il fut heurté par une automobile conduite par Mlle Germaine Lambert, du 4-A rue Cécile.

Sous la violence du choc, Desrosiers et son véhicule ont été projetés contre une autre automobile, cette fois conduite par Thérèse Fréchette de Saint-Paul. Le blessé a été transporté à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska par les ambulanciers de la maison J.H. Marcoux et Fils. L'accident est survenu à 13h. 30 à l'intersection des rues Saint-François et Romulus. Les agents Marcoux et Demers, de la Sûreté municipale de Victoriaville, ont fait les constatations d'usage.

**Décédé**  
Par ailleurs, le chef d'un groupe de motards de Victoriaville, Michel Angers, qui avait eu un accident sur la route Transcanadienne, vendredi, a succombé à ses blessures, à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska dans la journée de lundi.



## Trois personnes subissent des blessures

TROIS PERSONNES ont subi des blessures lors d'une petite voiture a été impliquée dans un accident avec deux autres automobiles. La collision s'est produite

hier, à midi quinze, sur la route 34, à un mille à l'ouest de St-Valère. Comme on peut le constater, l'automobile est une perte totale. (Photo LeRo)

# en province

Des pêcheurs contestataires à Saint-Alexis-des-Monts

## Les lacs du Québec aux Québécois

(par André CHAMBERLAND) SAINT-ALEXIS-DES-MONTS — Les lacs du Québec aux Québécois. Voilà en résumé le but d'une manifestation organisée à Saint-Alexis-des-Monts sur le

club de pêche Saint-Bernard hier, et à laquelle participaient une centaine de Montréalais, supposément sous la direction d'un chroniqueur sportif de La Presse, Serge Deyglun.

C'est dans le but, en effet, de rendre accessible à tous les lacs et clubs de pêche de cette région qui appartiennent pour la plupart aux Américains et sur lesquels seuls ceux qui en ont

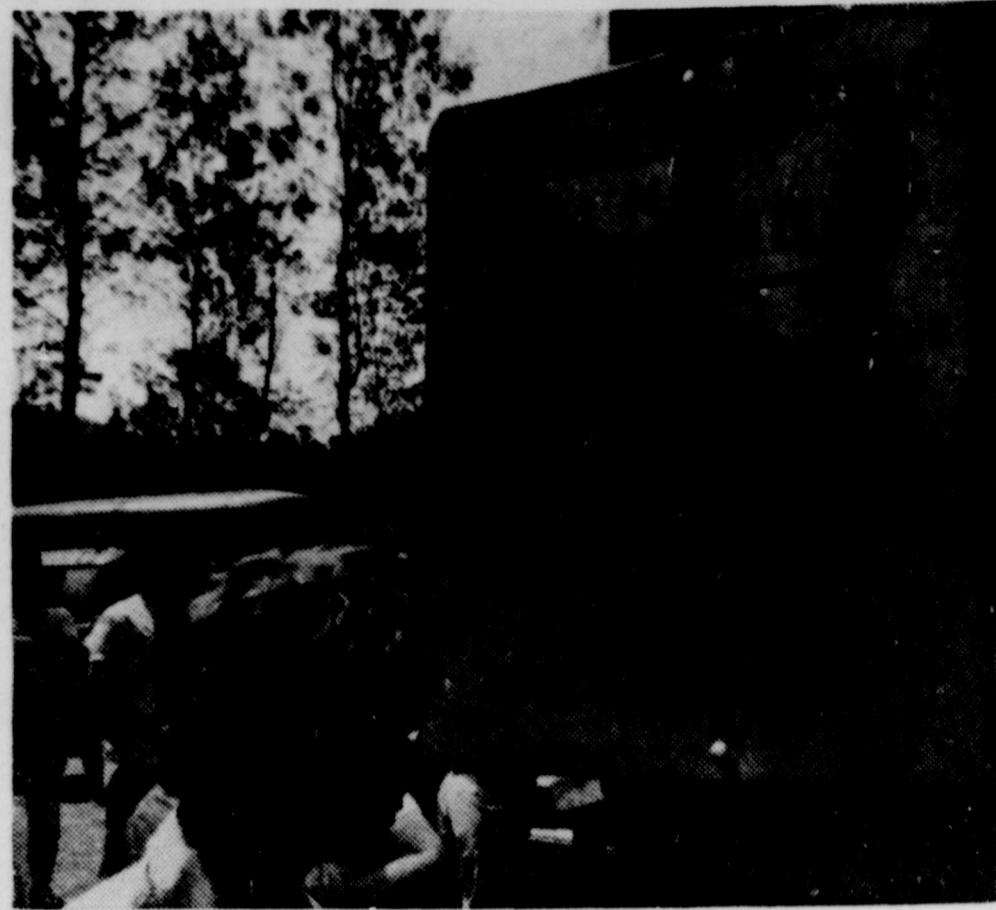
les moyens financiers peuvent pêcher, qu'une cinquantaine d'automobilistes se sont rendus à Saint-Alexis mercredi matin et ont pénétré sur le terrain du club Saint-Bernard pour pêcher en forçant la barrière et sans payer. Selon la Sûreté du Québec de Louiseville, qui se trouvait sur les lieux, aucun trouble majeur n'est survenu, jusqu'à l'heure du dîner, du moins, si ce n'est que les manifestants se sont introduits sur ces terrains et s'y sont installés pour la pêche.

D'autre part, une rumeur circulait à la Sûreté provinciale qu'une délégation d'environ 500 autres Montréalais devaient venir rejoindre les premiers. Ils devaient voyager dans des automobiles identifiées à l'aide d'un drapeau blanc à leur antenne de radio d'auto et emprunter les routes de Joliette ou de Louiseville. Aucun signe de ces derniers n'a cependant été signalé par les policiers de Berthier, L'Assomption, Joliette et de l'autoroute qui avaient été prévenus de la chose.

De toute façon, l'escouade anti-émeute, de Montréal se tenait aux aguets et était prête à intervenir sur demande du sergent Marcel Huneault en charge de la SQ de Louiseville et monter sur les lieux de la manifestation.

Les manifestants devaient redescendre vers les quatre heures de l'après-midi, hier, après leur pêche et auraient menacé M. Wilbrod Dubé, gardien de barrière, de causer des dégâts si celui-ci refusait de leur ouvrir cette barrière, tel qu'il le lui avait été commandé par le gérant du club, M. Maurice McMurry.

Quelques agents de la SQ sont demeurés sur les lieux pendant que les huit gardes-pêche du club effectuaient leur travail. Cette manifestation n'est pas la première et ne sera non plus la dernière du genre. En effet, les manifestants auraient affirmé à M. Dubé que plusieurs autres clubs privés seraient bientôt ainsi visités, soit à chaque fête civique. La prochaine devrait donc avoir lieu le jour de la Confédération. Dernièrement, une contestation identique, qui s'est déroulée dans l'ordre, s'est tenue dans la région de Saint-Michel-des-Saints.



LE CLUB ST-BERNARD prend ses précautions. Ce n'est un secret pour personne que ce territoire est bien connu de tous les braconniers pour la qualité du gibier. A l'entrée du territoire, cette affiche

No Fishing, St-Bernard Fish and Game Club. Une barrière permet d'exercer un contrôle sur ceux qui circulent dans cette région. (Photo Le Nouvelliste)

Le club St-Bernard: un endroit convoité

## Un club géré par des Américains est la cible des contestataires

par Daniel BROUSSEAU

ST-ALEXIS-DES-MONTS — Une centaine de pêcheurs contestataires ont envahi hier matin le territoire du St-Bernard Fish and Game Club, un club de pêche sélect réservé à un groupe d'Américains.

Ces pêcheurs, venus de la région métropolitaine sur l'invitation de l'Association des Loups de Ville-Emard, sont allés contester sur place l'existence de cet important club de pêche de la région.

Selon le comité, qui s'identifie comme Le Mouvement pour l'abolition des clubs privés sur les terres de la Couronne, la Loi qui permet au gouvernement provincial de louer des terrains de chasse et de pêche à des intérêts privés brime le droit de la majorité des pêcheurs et chasseurs à revenus moyens de prendre part à ces sports sains.

En fin d'avant-midi, une cinquantaine de voitures avaient franchi l'entrée du territoire sans payer les frais de \$1 par véhicule et qui sont requis pour l'entretien du chemin forestier à cet endroit.

Des policiers de la Sûreté du Québec de la section de Louiseville, de même qu'une dizaine de gardes-chasse, sous la direc-

tion de M. Roger Alarie, du service de la protection, étaient sur les lieux pour prévenir toute émeute.

Un certain nombre de protestataires ont toutefois engagé la conversation avec policiers et gardes-chasse à l'entrée du territoire. M. Alarie leur a lu certains passages de la Loi de la Pêche et il s'en est suivi une discussion sur la question des territoires sous bail, comme c'est le cas du club St-Bernard.

### Conservation de la Faune

Ce n'est pas pour rien que ce groupe de pêcheurs s'est rendu au Club St-Bernard plutôt qu'à un autre. Outre le fait qu'il soit géré par des Américains, le St-Bernard a la réputation d'avoir toujours bien pratiqué la conservation, et si son territoire est tant convoité, c'est qu'il est riche en truite et en ouananiche.

Il y a quelques années, un groupe de travailleurs de Trois-Rivières avait obtenu une partie du territoire de St-Bernard. Les chemins étaient en très bon état et les lacs étaient poissonneux à souhait. Or, a raconté une personne bien renseignée sur l'affaire, le nouveau groupe avait décidé de ne demander que \$10 par membre pour accéder au

territoire. Le résultat fut qu'en quelques années seulement, le chemin devint impraticable, et, bien entendu, il n'y avait plus de poisson.

### Le St-Bernard: un gros employeur

Si, d'un côté, le Club St-Bernard est réservé à quelques privilégiés qui ne sont même pas originaires de la province ou du pays, et que plusieurs voudraient le voir disparaître, il faut aussi mentionner que le Club St-Bernard est un employeur important dans la région de St-Alexis.

Bon nombre des gardiens du club et autres travailleurs sont originaires de ce village et on a mentionné hier qu'il s'y payait au moins \$100.000 en salaires saisonniers.

On ignore pour le moment si l'abolition des clubs privés va s'en tenir au Club St-Bernard ou si l'on va maintenant s'en prendre à d'autres clubs importants. Mais hier, même si c'était la St-Jean et que le soleil brillait, on sentait qu'il y avait de l'orage dans l'air et que le système des Clubs privés est en train de devenir un autre sujet de contestation.



UNE DIZAINE DE GARDE-CHASSE provinciaux se sont rendus sur les lieux hier matin, et ont discuté avec les contestataires, à l'entrée du territoire du club St-Bernard. Aucun incident n'a été rapporté. (Photo Le Nouvelliste)



DES POLICIERS PROVINCIAUX venus aider les garde-chasse discutent avec quelques-uns des contestataires venus au club St-Bernard hier.

**Le permis de prospecter ne donne pas le droit de pêcher**

QUEBEC — Le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche et le ministre des Richesses naturelles soulignent qu'il est impossible de concevoir qu'un permis de prospection puisse donner le droit de chasser et de pêcher; ce serait comme si un permis de chasse ou de pêche pouvait donner le droit de prospecter.

Les deux ministères ont tenu à corriger l'impression qui aurait pu être créée dans le public à la suite de la parution de deux articles dans un journal de la métropole. Dans l'édition du 16 juin, en particulier, un chroniqueur laissait entendre qu'un détenteur de permis de prospecteur pouvait chasser et pêcher dans les clubs privés du Québec.

Tel n'est pas le cas, affirment les deux ministères. La loi des Mines donne seulement le droit au prospecteur de jalonner des claims. La Loi de la Conservation de la Faune dit que nul ne peut chasser sur des terrains ou pêcher dans les eaux faisant l'objet d'un bail (des clubs privés, par exemple), s'il n'a au préalable obtenu à cette fin la permission du locataire. Tant que les clubs privés existent, ils auront de par la loi des droits que tous se devront de respecter.

## Le Dr Gaston Tremblay devra fournir les motifs pour lesquels il conteste l'élection

QUEBEC (PC) — Le Dr Gaston Tremblay, candidat créditiste défait dans le comté de Montmorency aux élections provinciales du 29 avril, devra produire d'ici 20 jours des précisions sur les motifs qu'il invoque pour réclamer auprès de la Cour une contestation d'élection.

C'est ce qu'a décidé le juge Louis Dussault, de la Cour provinciale, qui a fait droit, mardi matin, à la requête présentée par le député libéral de Montmorency, M. Louis Vézina.

On sait que le Dr Tremblay a présenté récemment en Cour provinciale une pétition pour contestation d'élection, alléguant entre autres que des boissons

alcooliques, avantages et privilèges auraient été offerts par son adversaire libéral, M. Vézina, ou ses agents, aux électeurs du comté au cours de la campagne électorale.

Le candidat créditiste défait soutenait aussi que de "graves irrégularités" ont marqué la campagne électorale et la journée de scrutin.

Le juge Dussault ordonne notamment au Dr Tremblay en ce qui concerne la prétendue distribution de boissons alcooliques, de faire connaître d'ici 20 jours les noms des agents mis en cause; la ou les dates; le ou les lieux.

En ce qui concerne les "gra-

ves irrégularités", la Cour ordonne de même que l'on décrive quelles sont ces graves irrégularités commises lors de la campagne électorale et lors de la journée du vote; et comment ces irrégularités peuvent être imputées au défendeur.

## Vol de 250 bâtons de dynamite

MONT JOLI PC — Un vol de 250 bâtons de dynamite a été perpétré dans les entrepôts des Entreprises Lechasseur, à Mont-Joli, à quelque 200 milles au nord-est de Québec.

Le vol par effraction a été constaté mardi matin, mais un porte-parole de la Sûreté du Québec a précisé qu'il a pu être commis entre le 14 et le 23 juin, la dernière visite des lieux remontant au milieu du mois.

La brigade des activités subversives, dont le Caporal Roland Labissonnière a charge à Québec, a institué une enquête, et un suspect serait tout particulièrement visé, en raison de ses activités antérieures.

La Sûreté du Québec rapporte par ailleurs la découverte de 40 livres de dynamite, faite lundi matin en bordure de la route principale, à Sacré-Coeur, comté de Saguenay.

Le Caporal Labissonnière a précisé qu'il s'agit d'explosifs oubliés sur place par un entrepreneur. Des experts ont procédé à la destruction de la dynamite, qui était d'ailleurs en mauvais état.

L'affaire des explosions à la bombe

## L'enquête du commissaire Delage ajournée pour deux semaines

MONTREAL (PC) — Après avoir libéré les deux témoins féminins et condamnés les quatre témoins masculins à deux semaines de prison, Me Cyrille Delage a ajourné pour deux semaines l'enquête sur les récentes explosions à Montréal.

"Nous reprendrons les audiences dans deux semaines à moins que le ministre de la Justice juge à propos que les témoignages entendus soient suffisants pour porter des accusations", a déclaré le commissaire enquêteur en annonçant l'ajournement de l'audience.

L'enquête instituée sous la loi des enquêtes sur les incendies et les explosions, adoptée en 1968 à la suite d'une série d'incidents de bombes, avait débuté en fin d'après-midi lundi.

Dès l'ouverture de l'audience de mardi, le procureur des témoins Me Robert Lemieux avait annoncé qu'il croyait ultra vires la Loi des enquêtes sur les incendies et les explosions. Au cours de la soirée, il a révélé à un journaliste qu'il avait l'intention d'attaquer la constitutionnalité de cette loi devant les tribunaux.

À l'issue de l'audience de mardi après-midi, après une deuxième apparition dans la boîte aux témoins, Mlle Maude Martin avait été libérée par le commissaire enquêteur.

La plus grande partie de l'après-midi a été consacrée à l'examen de Mme Nicolie Roy, épouse du témoin André Roy.

Claude Morency, un chômeur de 19 ans, a été le premier témoin à refuser de témoigner. Me Delage lui a fait la lecture de l'article 22 de la loi des enquêtes sur les incendies, qui déclare que les témoins doivent témoigner, mais que leur témoignage ne peut servir à l'incriminer lors d'un procès sauf en cas de parjure.

Il a aussi suspendu les procédures durant quelques minutes pour donner le temps à Me Lemieux d'expliquer la loi au témoin. À son retour devant le commissaire, le témoin a maintenu sa décision et a demandé à Me Lemieux d'attaquer la constitutionnalité de la loi des enquêtes sur les incendies devant un tribunal compétent.

Le commissaire enquêteur l'a immédiatement condamné à deux semaines de prison, à l'expiration desquelles il devra revenir devant lui pour témoigner.

André Roy, âgé de 23 ans, chauffeur de taxi en chômage, a aussi refusé de témoigner, expliquant que sa conscience lui dictait de ne pas le faire parce qu'il se trouvait "devant des représentants de l'établissement de la rue St-Jacques, de la bourgeoisie westmountaise et de la bourgeoisie outremontaise".

François Lanctôt, journaliste de 21 ans, a refusé de témoigner, disant cependant qu'il le ferait devant un juge ou un vrai tribunal.

Pierre Carrier, 36 ans, plombier en chômage depuis un an, a commencé par prêter serment et il a répondu à l'avocat de la couronne Me Gilbert Morrier, qui lui demandait combien de temps il était sans emploi.

Quand Me Morrier lui a ensuite demandé quels étaient ses moyens de subsistance, il a refusé de répondre. Comme les trois autres, il a été condamné incontinent à deux semaines de prison par Me Delage.

Dans un court interview en dehors de la séance de l'enquête, Me Lemieux a expliqué à croire que la loi des enquêtes sur les incendies et les explosions était ultra vires.

La loi contraignait un témoin à s'incriminer lui-même, ce qui est contraire à un principe fondamental de droit et

Les inculpés et les explosions relèvent du code pénal, placé sous la juridiction fédérale, et parlant l'Assemblée nationale n'avait pas les pouvoirs d'adopter cette loi.

Me Lemieux a déclaré qu'il ne tenait pas à faire une cause type de cette affaire et qu'il ne prendrait pas de procédures devant la Cour supérieure tant que l'intérêt de ses clients ne serait pas mis en jeu. Par la suite, le témoin Morency lui a demandé d'entreprendre des procédures dans ce sens.



**Belle-maman aurait-elle contremandé sa visite? Téléphonnez-lui pour vous en assurer!**

Quelle que soit l'occasion, pour formuler vos bons vœux ou savoir ce qui se passe, servez-vous de l'interurbain.

Les appels de numéro à numéro, au Québec et en Ontario vous permettent d'économiser: jusqu'à 25% après 18h jusqu'à 50% après 20h et le dimanche toute la journée.

Consultez le tableau d'exemples de bas tarifs dans l'annuaire.



**Bell Canada**





# TOUT DOIT PARTIR SAFETY '99'

LIQUIDATION de la PRODUCTION de 1969

Vous obtenez le nouveau pneu 70' au bas prix de liquidation de 1969 !

si votre vendeur n'a pas la dimension requise



775/14 (750/14)  
**17.98**  
NYLON  
À FLANC NOIR

Il était dommage d'arrêter en décembre dernier la production de notre pneu à haute traction "Safety 99", plus d'un million ont été vendus avec des milliards de milles de satisfaction au crédit de "Safety 99". Après seulement 6 mois, plusieurs magasins associés, n'avaient que des pneus de dimensions irrégulières. Si c'est le cas pour votre vendeur, le nouveau pneu 1970 sera vendu au même bas prix que le prix de vente de 1969.

**ASSURÉ** contre tout hasard de route: sans limite de temps ni de millage, avec allocation de 30 mois d'usure.  
**INSTALLATION GRATUITE:** Balancement compris avec valve neuve; le tout pour \$1.00.

DIMENSIONS SANS CHAMBRE	NYLON NOIR		NYLON BLANC		POLYESTER BLANC	
	1969 pas d'échange exigé Prix de liquidation	1970 Prix du catalogue avant échange	1969 pas d'échange exigé Prix de liquidation	1970 Prix du catalogue avant échange	semelle 1969 pas d'échange exigé prix de liquidation	semelle 1900 prix du catalogue avant échange
520/10	12.49	22.65*	—	—	—	—
550/12	12.99	24.25*	14.23	27.25	—	—
520/13	14.19	23.35*	—	—	—	—
600/13	14.98	24.25	—	—	17.44	29.90
650/13	15.99	24.40	17.21	27.50	18.66	32.25
700/13	16.49	24.55	17.72	27.65	19.10	33.35
645/14 (600/14)	15.99	26.00	—	—	18.56	30.95
695/14 (650/14)	16.57	24.75	17.79	27.85	19.20	32.65
735/14 (700/14)	17.17	26.30	18.39	29.55	19.84	34.70
775/14 (750/14)	17.98	26.90	19.24	30.35	20.98	37.35
825/14 (800/14)	19.53	30.60	20.76	34.45	22.78	41.85
855/14 (850/14)	21.23	32.50	22.45	36.60	24.64	45.20
885/14 (900/14)	—	—	24.41	42.75	26.95	52.80
5.5/15 avec chambre	12.67	18.45*	—	—	—	—
560/15	15.53	23.75*	16.75	26.75*	18.97	32.95
685/15	16.26	27.10*	17.49	30.45*	—	—
735/15 (640/15)	17.43	26.25	18.65	29.50	—	—
775/15 (670/15)	18.43	26.90	19.66	30.35	21.54	37.35
825/15 (815/15)	19.93	30.60	21.15	34.45	23.28	41.85
855/15 (845/15)	21.64	33.25	22.87	37.35	25.25	45.50
885/15 (800/15)	—	—	24.16	43.70	—	—

Semelle 1969

Semelle 1970

EXTRA: coupons Boni au comptant

\* SEMELLE 1970 - LA MEME QUE 1969

## Si le NYLON ordinaire suffit... épargnez avec Turnpike STANDARD ou DE LUXE

Les pneus Turnpike de nylon ont la même construction que les pneus d'origine lorsque les voitures neuves ont les mêmes dimensions de roue... à l'exception cependant que les pneus d'origine sont en rayonne; alors que le nylon de Dupont, à poids égal, est plus fort que l'acier! 2 plis, double puissance, le nylon reste froid et vous donne l'impression de rouler sur un coussin, qualité tellement rare dans les pneus présumés de longue durée d'aujourd'hui. Un acheteur paie meilleur marché pour un Turnpike régulier seulement parce qu'il possède sa propre garantie.

TURNPIKE STANDARD  
Bas prix Sortie-d'Usine  
**10.97** 6.50/13 SANS CHAMBRE  
COMP. TANT \$10.42

TURNPIKE DE LUXE  
Bas prix Sortie-d'Usine  
**13.95** 7.75/14 SANS CHAMBRE  
COMP. TANT \$13.25

DIMENSIONS SANS CHAMBRE	Transport en plus Sans coupon	
	Prix à la manufacture chacun	Prix chacun après escompte au comptant
6.00/13	9.97	9.47
6.50/13	10.97	10.42
7.75/14 (7.50/14)	11.97	11.37
5.60/15	10.97	10.42
7.75/15 (6.70/15)	11.97	11.37
8.15/15 (7.10/15)	12.97	12.32
6.00/16 avec chambre	10.97	10.42

DIMENSIONS SANS CHAMBRE	Transport en plus Sans coupon	
	Prix à la manufacture chacun	Prix chacun après escompte au comptant
6.00/13	11.69	11.11
6.50/13	12.69	12.06
7.75/14 (7.50/14)	13.95	13.25
8.25/14 (8.00/14)	14.95	14.20
7.75/15 (6.70/15)	13.95	13.25
8.15/15 Flanc blanc	15.69	14.91
8.45/15 seulement	17.25	16.39

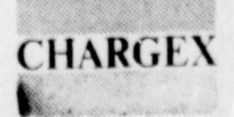
**PRIX "SORTIE D'USINE..."**  
C'est comme si vous achetiez votre "Turnpike" directement du manufacturier. La plupart des frais de mise en marché et de promotion sont éliminés. Le prix de l'usine est souvent meilleur marché que ne le paye l'acheteur en gros pour un pneu qui est favorisé de la réclame nationale. A ces prix ajoutez 15¢ de frais pour le transport de Toronto. Et parfois d'avantage selon les lieux de l'expédition - Maximum \$1.13 pour Gander, Terre-Neuve. (Pas de coupons boni pour les pneus turnpike venant de la manufacture).  
Installation \$1.00; roues balancées et valve neuve: \$1.00.  
 Paiement à terme si désiré.

EXTRA  
COUPON BONI  
sur vente au comptant



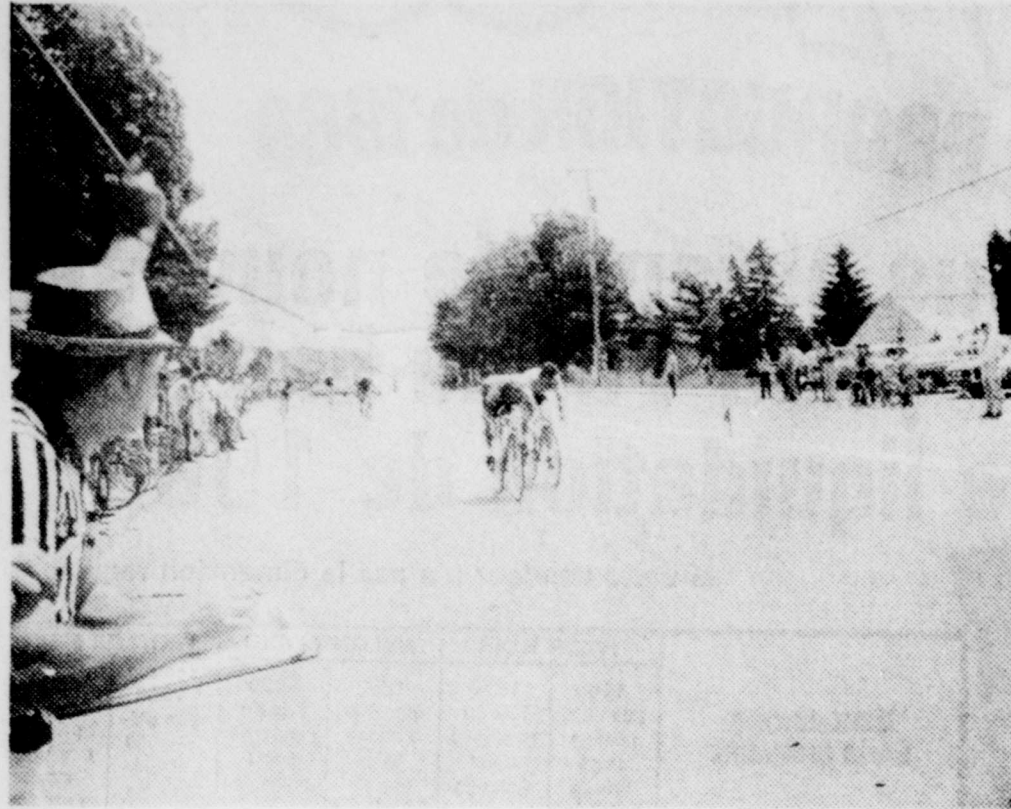
STATIONNEMENT GRATUIT  
ENTRÉE RUE BONAVENTURE

Coin Lavolette et Notre-Dame à Trois-Rivières 375-1675  
777, 4e Rue à Shawinigan 536-5641





JULES BELAND de Drummondville a reçu la couronne de fleurs emblématique des mains de Mme Camille Baily, présidente régionale de la SNQ. Il est également félicité par M. Roger Marier, président général de la société nationale des Québécois du centre du Québec. (Photo Lero).



C'EST PAR MOINS D'UNE ROUE que l'excellent cycliste Jules Béland de Drummondville a remporté hier la première étape de la coupe cycliste St-Jean organisée par la société nationale des Québécois du centre du Québec.

Au tour cycliste de la Saint-Jean

Jules Béland sort vainqueur de la première étape

VICTORIAVILLE (R.L.) — Quarante-cinq participants ont pris le départ de la coupe cycliste St-Jean hier, matin, à Pierreville, à destination de Victoriaville où se terminait la première étape.

Jules Béland, l'orgueil de la population sportive de Drummondville n'a pas déçu ses admirateurs et il a terminé au premier rang la première étape d'une distance de 77 milles et demi. C'est par une roue que Béland a devancé son plus proche rival, un Italien. Six cyclistes formaient le premier peloton à l'arrivée de cette première étape, mais Béland et l'Italien se détachaient quelque peu du peloton.

Béland a franchi la première étape en un temps de 3 heures, une minute et demie.

On sait que la seconde étape de la coupe cycliste de la St-Jean se déroulait sous forme d'un circuit fermé à Drummondville, hier soir.

Le grand vainqueur de cette coupe de la St-Jean méritait la coupe Roger Marier, désignée ainsi en l'honneur du président général de la société nationale des Québécois du centre du Québec. On sait aussi que la société nationale des Québécois du centre du Québec qui avait organisé cet événement dans les ca-

dres de la fête du Canada français avait mis une bourse totale de \$1.200 que se partageront les vainqueurs.

Au tournoi des constructeurs

VICTORIAVILLE (R.L.) — M. Alphonse Houle a confirmé que le tournoi de golf annuel de l'association des constructeurs du centre du Québec se déroulera au club de Victoriaville le vendredi 21 août. Il s'agit d'une activité mixte et des compétitions pour les temps auront lieu au cours de l'après-midi. La journée se terminera par un supper et une danse avec un orchestre renommé.

Invitation

Une invitation spéciale sera adressée au conseil d'administration de la Fédération provinciale afin que l'assemblée mensuelle de la Fédération soit tenue à Victoriaville au cours de l'avant-midi du 21 août. Les membres de l'exécutif provincial pourraient ainsi jouer au golf dans l'après-midi.

Six clubs en feront partie

Un circuit régional en vue de la présentation des rallyes

VICTORIAVILLE (R.L.) — Sur l'invitation de Roger Lau-

Du tennis à Princeville

PRINCEVILLE (G.A.B.) — De nombreux jeunes et plusieurs adultes s'intéressent au tennis cette année à Princeville.

Afin de pouvoir accommoder tous ceux qui désirent pratiquer ce sport sur les deux "courts" à leur disposition, il a été convenu de recevoir autant que possible les jeunes durant le jour pour laisser la place libre aux adultes, le soir. Le programme de la saison prévoit au moins trois tournois locaux; chacun de ces tournois groupera des concurrents de trois catégories différentes. Les jeunes désireux de recevoir des leçons peuvent s'inscrire aux heures d'activités sur les "courts".

zon, agent Molson, tous les clubs automobile de la région se sont réunis pour former les cadres du circuit des rallyes Molson régionaux.

Les clubs suivants font partie du circuit:

Club Cobra de Victoriaville, club CASN de Nicolet, club CAB de Bécancour, club CASA d'Asbestos, club CADAC de Drummondville, club les KASS de Drummondville.

Une bourse de \$500 mise à la disposition des amateurs, est fournie par Molson-Drummondville et cette bourse sera répartie entre les gagnants suivant les règlements énumérés par les directeurs de cette association CRM.

De plus, deux rallyes seront présentés par chacun des clubs automobile à l'exception de Bécancour, qui s'abstient d'en présenter mais qui tout de même appuie les autres clubs régionaux par une participation acti-

ve aux événements du calendrier CRM.

*Le Roussillon*

331, Des Forges  
Tel.: 375-5444

**Diner express**  
Special du midi

REPAS  
COMPLET  
**1**  
75

Phil Lutz, chef exécutif  
Mme Curtis, Hôtesse

Au tournoi de la Saint-Jean-Baptiste à Victoriaville

Denise Bergeron gagne les honneurs sur Elisabeth Vaillancourt en 3 sets

VICTORIAVILLE (R.L.) — Le tennis est à connaître un bouillon de popularité très impressionnant à Victoriaville.

Dans les cadres des fêtes de la St-Jean-Baptiste, un tournoi de tennis a été organisé et plus de 100 participants masculins et féminins se sont empressés d'inscrire à ces compétitions. Naturellement, il y avait dans ces joueurs plusieurs nouvelles figures et plusieurs ont causé une forte impression. Des "vieux" du tennis nous ont confié qu'ils avaient du déployer toutes leurs capacités pour venir à bout de ces jeunes tennismen.

Résultats

Voici les résultats de rondes préliminaires, nous reviendrons dans une édition ultérieure avec les gagnants des éliminatoires et des grandes finales.

Simple féminin

- Pierrette Lemay (6-3, 6-2) Danielle Desrosiers
- Michèle Foucault (6-3, 6-3) Celine Blanchette
- Nicole Wilson (6-1, 6-4) Marcelle Laroau
- Denise Bergeron (2-6, 6-5, 6-3) Elisabeth Vaillancourt
- Louise Nadeau (6-1, 6-1) Denise Bergeron
- Odette Bêliveau (6-2, 2-6, 6-5) Anne Lemay
- Marie Houle (5-6, 6-2, 6-3) Suzie Bergeron
- Danielle Dubois (6-2, 6-5) Suzanne Godbout
- Lucie Desharnais (4-6, 6-3, 6-2) Carole Larivière
- Esther Poisson (6-1, 6-1) Lucie Houle
- Micheline Simard (6-0, 6-0) Sylvie St-Cyr

Simple masculin

- Jean-Guy Latulipe (6-1, 6-1) Jean-Denis Croteau
- Gérald Bilodeau (6-5, 6-1) André Gingras
- Jean-Pierre Grégoire (6-0, 6-0) Claude Fecteau
- Guy Charest (6-0, 6-0) Marc Bilodeau

- Alain Bergeron (6-4, 6-3) Michel Carrier
- Gilles Pellerin (6-4, 6-4) Louis Bergeron
- Robert Dufresne (6-3, 6-2) Jean-Yves Ouellet
- Gilles Durand (6-5, 6-2) Gilles Turcotte
- Pierre Berubé (6-0, 6-2) Raymond Connoly
- Normand Côté (6-2, 6-2) Pierre Boulanger
- Gilles Mercier (6-0, 6-0) Claude Roy
- Gilles Mercier (6-5, 5-6, 6-5) Normand Côté
- Richard Gobel (5-6, 6-1, 6-3) Bernard Côté
- Michel Lasonde (6-5, 5-6, 6-3) Marc Lasonde
- Michel Huppé (2-6, 6-2, 6-4) Serge Fortier
- Serge Dubois (6-4, 6-3) Mario Dubuc
- Jean-Pierre Paul (6-1, 6-1) Michel Plourde
- Marcel Bergeron (6-1, 6-2) Paul Elias

Il est à noter que plusieurs participants sont d'Arthabaska. D'ailleurs le tournoi s'est déroulé simultanément sur des courts de Victoriaville et sur celui de l'OTJ à Arthabaska.

Dans le circuit de balle-molle régional

Une victoire du Pepsi sur l'équipe de Princeville

VICTORIAVILLE (R.L.) — Dans la ligue régionale de balle-molle des Bois-Francis, l'hôtel Huron de Victoriaville a défait le Central-Vétéran de Victoriaville par 10 à 7. Daniel Dupuis lançait pour les gagnants alors que André Sylvestre a écopé du revers.

Le Pepsi-Cola de Victoriaville a défait les jets de Princeville par sa première victoire en

deux ans, à Princeville. Dans une troisième rencontre du circuit Gilles Bermargian, la Parmentière de Warwick a humilié le Michel Transport d'Arthabaska par le compte de 27 à 3.

Bertrand Ribeau a été le lanceur gagnant. Michel Transport a utilisé cinq lanceurs et c'est Gilbert Perreault qui fut débite de la défaite.

Classement

A la suite de ces parties le classement de la ligue O'Keefe des Bois-Francis démontre que deux équipes sont en tête avec 14 points. La Parmentière de Warwick a cependant deux parties de plus de disputées que le Forand Auto de Plessisville. Les Jets de Princeville qui sont à vivre une excellente saison occupent la troisième place au classement avec 10 points. L'Hôtel Huron de Victoriaville suit avec 8 points. Le Pepsi-Cola de Victoriaville et le Michel Transport d'Arthabaska ont sept points et le Vétéran-Central 6 points.

Le London Dry Gin Gordon.  
Le plus vendu au monde.



25 oz \$5.75  
40 oz \$8.90

Offrez-vous un Gordon... avec le reste du monde.



Distillé à Waterloo, Ontario, par Tanqueray Gordon & Co. (Canada) Ltd.

**LOUEZ UNE AUTO  
POUR CETTE  
FIN DE SEMAINE**

**\$19.95**

partir de

LEGER SUPPLEMENT PAR MILLE

Vendredi 5 p.m. au Lundi 9 a.m.  
Essence, huile et assurance comprises.

**TILDEN**

auto-location  
855, Laverendrye  
375-6263

Jouez chaque jour

**les mots gagnants  
le nouvelliste**

**\$5000** en argent à gagner